

Au Département
politique.
12. I. 67. P. 8

~~N. 13.~~ **D'**après les rapports des feuilles publiques,
~~Rechercher~~ le Haut Conseil Fédéral avait, dans sa
la note du 11^e septembre 1860.
Charge d'appréhension du 31 Décembre dernier, décidé d'auto-
-riser le Gouvernement du Tessin à vendre
les biens de la Mense épiscopale situés sur
son territoire, à condition que le prix en
soit capitalisé, le revenu devant recevoir la
même destination que précédemment.

Le Soussigné ignore, si cette nouvelle
donnée par les journaux est conforme à la
vérité, mais pour le cas où elle le serait,
il se croit en devoir, en égard à l'import-
-ance de l'objet, de présenter au Haut
Conseil Fédéral quelques observations
qu'il a confiance de voir favorablement
accueillies.

A Leurs Excellences
Messieurs le Président et les
Membres du Haut Conseil Fédéral
Suisse à Berne.

230

Bundesrat vom 18. Janr 1867

Le Soussigné profite avec plaisir de
cette occasion pour renouveler au Haut
Conseil Fédéral Suisse les assurances
de sa haute Considération

Lucerne le 10 Janvier 1867.

Le Chargé d'affaires du S^t Siège
A. Bianchi